

<https://www.snetap-fsu.fr/IAE-concours-externe-sur-titre.html>



# IAE - concours externe sur titre

- Métiers - Ingénieur.e FR -

Date de mise en ligne : mercredi 29 avril 2026

---

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

---

Un arrêté du 27 avril 2026 annonce l'ouverture, au titre de l'année 2026, d'un concours externe sur titres pour le recrutement dans le corps des ingénieur-es de l'agriculture et de l'environnement.

Cet arrêté est disponible sur le site Légifrance :

[Consulter l'arrêté du 27 avril 2026 sur Légifrance](#)

Une note de service, plus complète, sera publiée prochainement sur le [B.O. Agri](#), dans la partie « Service des ressources humaines » des sommaires. Nous vous recommandons de la lire attentivement dès sa publication.

Le nombre de places est fixé à **20**. Elles sont à pourvoir au sein du MASA.

## Inscriptions

Les inscriptions se font par voie électronique sur le site :

[concours.agriculture.gouv.fr](http://concours.agriculture.gouv.fr)

Elles seront ouvertes du **12 mai 2026** au **12 juin 2026 à minuit** à €" heure de Paris.

La date limite de téléversement des pièces justificatives est fixée au **26 juin 2026**.

## Épreuves et calendrier

- La date limite de téléversement du dossier de sélection est fixée au **26 juin 2026**.
- L'examen des dossiers par le jury pour l'admissibilité se déroulera à partir du **7 septembre 2026**.
- L'épreuve orale d'admission aura lieu à Paris à partir du **16 novembre 2026**.
- Les résultats d'admission seront publiés à partir du **30 novembre 2026** sur le site :

[Résultats aux concours et examens](#)

Les dispositions spécifiques pour les candidat-es résidant dans les collectivités, à l'étranger, ou ayant une situation de santé particulière à €" y compris les candidat-es en situation de handicap à €" sont détaillées dans l'arrêté.

## Pour vous aider à préparer ce concours

Vous pouvez disposer de **5 jours par an de dispense de service** pour suivre les actions de formation de préparation aux examens et concours.

Ces droits sont prévus par :

- [l'article 21](#) du décret n°2007-10 du 15 octobre 2007 ;
- pour les agent-es non titulaires, [l'article 6 du décret](#) n°2007-1942 du 26 décembre 2007.

## Informations utiles

Sur le site [concours.agriculture.gouv.fr](http://concours.agriculture.gouv.fr), vous pouvez notamment :

- consulter les attendus et les rapports de jury des sessions précédentes pour comprendre les exigences de l'examen ;
- vous entraîner avec les annales des épreuves passées pour vous familiariser avec le format et le niveau de difficulté ;
- prendre connaissance des arrêtés fixant la composition des jurys ;
- vérifier les programmes des épreuves ;
- consulter les plannings des épreuves orales ;
- retrouver les résultats d'admissibilité et d'admission après chaque étape.

## Formations d'aide à la préparation

Vous pouvez consulter le site Internet de la formation continue :

[formco.agriculture.gouv.fr](http://formco.agriculture.gouv.fr)

Les offres interministérielles sont consultables sur le site Internet de gestion de l'offre de formation interministérielle « Safire » :

[www.safire.fonction-publique.gouv.fr](http://www.safire.fonction-publique.gouv.fr)